

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 537

14 juillet 1999

SOMMAIRE

Arabella S.A., Luxembourg	page 25735	FIB Investment Luxembourg Management S.A., Luxembourg	25749
Arctic Gas S.A., Luxembourg	25736	FIB-Strategy, Sicav, Luxembourg	25756
Artubel S.A.	25737	Fidelity Orient Fund, Sicav, Luxembourg	25750
Atlantas, Sicav, Luxembourg	25736, 25737	Filtra S.A., Luxembourg	25756
Banque Belge Asset Management, Sicav, Luxembg	25737	Filuxa Holding S.A., Luxembourg	25757
Bay-Rum Immobilière S.A., Luxembourg	25737	Financière du Glacis S.A., Luxembourg	25757
Bel Canto, Sicav, Luxembourg	25738	Financière V.P.I. S.A., Luxembourg	25757
Betam International S.A., Luxembourg	25739	Findico Conseil S.A.H., Luxembourg	25758, 25759
BG Bank International S.A., Luxembourg	25738	Fintex S.A., Luxembourg	25760
Bolton Group International S.A. Luxembourg, Luxembourg	25745	Fipro Beteiligung S.A., Luxembourg	25758
Bonvent S.A., Luxembourg	25737	Fisher's Shop S.A., Esch-sur-Alzette	25760
Brugama S.A., Luxembourg	25741	FLIE - Financière Luxembourgeoise Investissements Etrangers S.A., Luxembourg	25762
Caltrade International S.A., Luxembourg	25739, 25740	Frühling S.A., Luxembourg	25762
Camyba S.A., Luxembourg	25740	Galva Power Luxembourg S.A., Luxembourg	25759
Capricorno Holding S.A., Luxembourg	25741, 25742	Generalpart, Sicav, Luxembourg	25763
Cedinvest S.A., Luxembourg	25741	Gilda Participations S.A., Luxembourg	25763
Cimag S.A., Luxembourg	25742	Gizmo Holding S.A., Luxembourg	25761
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	25743, 25744	Global Fund Selection, Sicav, Luxembourg	25760, 25761
Coastal Chemicals S.A., Luxembourg	25744	Granimar A.G., Luxembourg	25762
Compagnie Financière et Commerciale du Parc S.A., Luxembourg	25745	Haschem S.A., Luxembourg	25763
Coprom S.A., Mersch	25745	Henkel Re S.A., Strassen	25765
Cordoba Investment S.A., Luxembourg	25745	Hipermark Holding S.A., Luxembourg	25757
Corisia International S.A., Luxembourg	25746	Hovra S.A., Luxembourg	25766
Custom Service, S.à r.l., Tétange	25748	Illint S.A., Luxembourg	25766
Den Danske Bank International S.A., Luxembourg	25746	Imm. Lux S.A., Luxembourg	25766
Dicam World Wide Investment Fund, Sicav, Luxembourg	25748	Immo-Royal Conseil S.A., Luxembourg	25767
Digital Distribution S.A., Luxembourg	25745	Immo-Royal, Sicav, Luxembourg	25765
Elphica Holding S.A., Luxembourg	25748	Imo Holding S.A.	25766
Emesco Industrial Equity Company S.A., Luxembg	25748	Indican Holding S.A., Luxembourg	25767
Energia Re S.A., Luxembourg	25748	Inland Shipping S.A., Luxembourg	25769
Equa S.A., Luxembourg-Kirchberg	25749	Interloge S.A., Mersch	25767
Ernst S.A., Luxembourg	25749	Inter-Louisiana Investments and Participations S.A., Luxembourg	25776
ES-Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	25747	Inter Mega S.A., Luxembourg	25776
Estor Holding S.A., Luxembourg	25750	International Lawyers S.A., Luxembourg	25770, 25771
Eufin S.A., Luxembourg	25753	Internautic S.A., Luxembourg	25776
Eurolease Factor S.A., Luxembourg	25753	I.T.F., Intensif S.A., Luxembourg	25763
Europa Bank A.G., Luxembourg	25754	KB Bonds Conseil S.A., Luxembourg	25773, 25774
Europa Investments S.A., Luxembourg	25753	KB Districlick Conseil S.A., Luxembourg	25774, 25776
Europa Invest S.A., Luxembourg	25754	KB Lux Money Market Fund, Sicav, Luxbg	25768, 25769
European Holidays S.A., Luxembourg	25756	Line Dance Friendship Luxembourg, A.s.b.l., Elvange	25733
Europe Iner Luxembourg, Sicav, Luxembourg	25755	Plumtree S.A., Luxembourg	25772, 25773
Europe Reinsurance S.A., Luxembourg	25755	Yxis Holding S.A., Luxembourg	25730
Faminvest S.A. Holding, Luxembourg	25753, 25754		

YXSIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre mars.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La Société ALP DESIGN, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel, et Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

2) Monsieur Robert Roderich, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de YXSIS HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences connexes de toute origine; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires et brevets accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières.

Titre II.- Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme d'un million huit cent cinquante mille euros (1.850.000,- EUR), représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télégrammes, télex ou téléfax, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs et par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 18. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 19. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 20. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'octobre de chaque année, à neuf heures trente, et pour la première fois en l'an deux mille.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 22. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 23. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 24. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Art. 25. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le Président ou par deux administrateurs.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 28. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 29. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elle ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 31. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire ainsi qu'il suit aux dix-huit mille cinq cents (18.500) actions de nominal cent euros (100,- EUR) chacune, représentant le capital social:

1) La société ALP DESIGN, préqualifiée, treize mille huit cent soixante-quinze actions	13.875
2) Monsieur Robert Roderich, prénommé, quatre mille six cent vingt-cinq actions	4.625
Total: dix-huit mille cinq cents actions	18.500

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million huit cent cinquante mille euros (1.850.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social d'un million huit cent cinquante mille euros (1.850.000,- EUR) est évalué à soixante-quatorze millions six cent vingt-huit mille huit cent quinze francs luxembourgeois (74.628.815,- LUF).

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme d'un million de francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Le Conseil d'administration est composé de trois membres. Sont nommés administrateurs pour un terme d'une année:

- a) Le Marquis Gianluca Spinoila, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1201 Genève;
- b) Monsieur Robert Roderich, prénommé;
- c) Monsieur Luciano Dal Zotto, prénommé.

2. Est désigné comme Commissaire aux comptes pour un terme d'une année:

- Monsieur Raymond Molling, conseil économique, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour.

3. L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à l'un ou à plusieurs de ses membres.

4. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Dal Zotto, R. Roderich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 1999, vol. 848, fol. 90, case 11. – Reçu 746.288 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 11 mai 1999.

(22726/207/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

LINE DANCE FRIENDSHIP LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5692 Elvange, 11, rue de Wintrange.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination.

Entre les sousnommés, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

L'association porte la dénomination LINE DANCE FRIENDSHIP LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Elle a son siège social à L-5692 Elvange, 11, rue de Wintrange.

Art. 2. But de l'association.

L'association a pour but:

a) de réunir toutes les personnes intéressées dans la pratique du «line dance et ce sur la base de l'amitié et de l'entraide

b) de donner aux membres la possibilité d'approfondir leurs connaissances en cette matière

c) de promouvoir le «line dance» au Grand-Duché, et

d) de favoriser et de rechercher la collaboration avec les associations similaires étrangères.

L'association ne se livre pas à des opérations commerciales et ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel.

Art. 3. Admission des membres.

Le nombre minimum des associés est fixé à cinq.

Tout membre s'engage à prendre une attitude loyale et tolérante envers les autres associés.

Tout membre accepte, par son adhésion, de se soumettre au règlement de l'association, ainsi qu'aux décisions et sanctions prises en vertu de ce règlement.

Art. 4. Les organes.

L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes, à savoir:

a) l'assemblée générale

b) le conseil d'administration

c) la commission de révision.

Art. 5. L'assemblée générale.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- a) la modification des statuts
- b) la nomination et la révocation des administrateurs
- c) l'approbation des budgets et des comptes
- d) la dissolution de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se tient au cours du premier trimestre de chaque année.

L'année sociale commence le 1^{er} février.

L'assemblée doit être convoquée par les administrateurs lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Tous les membres actifs de l'association doivent être convoqués aux moins dix jours à l'avance aux assemblées générales. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Toute proposition, signée d'un nombre égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Tous les associés (membres actifs) ont un droit de vote égal et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi.

Le vote par procuration n'est pas accepté.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers de voix.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

En cas de modification des membres actifs de l'association, une liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres, doit être déposée au greffe du tribunal civil du siège de l'association dans un délai d'un mois à partir de la clôture de l'année sociale. Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Est réputé démissionnaire l'associé qui, dans le délai de 3 mois, ne paye pas les cotisations lui incombant.

L'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Art. 6. Le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé d'un/e président/e, d'un/e vice-président/e, d'un/e secrétaire d'un/e trésorier/ière et d'au moins trois assesseurs.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers. Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget approximatif du prochain exercice.

Les membres du conseil d'administration sont élus lors de l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Les charges au sein du conseil sont réparties par les administrateurs.

Art. 7. La commission de révision.

Deux réviseurs de caisse sont nommés par l'assemblée générale et ils sont chargés du contrôle des comptes de l'association.

Art. 8. Les cotisations.

Le montant de la cotisation annuelle ne saurait dépasser:

- pour les membres actifs 1.500,- francs
- pour les membres donateurs ou honoraires 500,- francs.

La cotisation doit être fixée par l'assemblée générale. Les frais de participation aux cours et entraînements sont fixés par le conseil d'administration.

Art. 9. La dissolution.

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents.

Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents. En cas de dissolution, les fonds de l'association seront versés à des oeuvres sociales de l'administration communale du siège.

Art. 10. Dispositions diverses.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Un exemplaire des statuts est déposé auprès du préposé au registre de commerce et des sociétés. Les statuts seront publiés au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés, conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 11. Disposition transitoire.

Les associés fondateurs remplissent la fonction d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de la fin de l'année sociale 1999.

Art. 12. Les associés fondateurs (par ordre alphabétique)

Arend Brigitte, employée privée, L-5695 Emerange, 3A, rue J. Tasch, de nationalité luxembourgeoise
 Frieden Manuela, sans état, L-5695 Emerange, 4A, rue de l'Eglise, de nationalité luxembourgeoise
 Gobillot Nicole, vendeuse, L-5692 Elvange, 11, rue de Wintrange, de nationalité luxembourgeoise
 Juchem Georges, fonct. d'Etat, L-3544 Dudelange, 40, rue J. Wolter, de nationalité luxembourgeoise
 Kessler Sandy, étudiante, L-8452 Steinfort, 3, rue Schwarzenhof, de nationalité luxembourgeoise
 Muller Sandy, fleuriste, L-5675 Emerange, 1, rue J. Bravy, de nationalité luxembourgeoise
 Pauly Patrick, employé privé, L-5695 Emerange, 3, rue de l'Eglise, de nationalité luxembourgeoise
 Pfister Karin, sans état, L-5695 Emerange, 3, rue de l'Eglise, de nationalité suisse
 Theobald Rita, infirmière, D-66265 Heusweiler, Hochstrasse 8, de nationalité allemande.

Fait en autant d'exemplaires que d'associés.

Fait à Burmerange, le 7 mai 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22728/000/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ARABELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.756.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés au 31 décembre 1998	1.279,- USD
- Résultats de l'exercice	<u>3.822.172,- USD</u>
- Report à nouveau	3.823.451,- USD

Composition du Conseil d'Administration:

- Michel El-Khoury;
- Pierre Caland;
- Nuno Brandolini;
- Jaques Loesch;
- Alfred Wiederkehr.

Lors du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1999, Monsieur Dominique Lang, directeur de société, demeurant à Zurich (Suisse) a été nommé nouvel administrateur de la société.

Commissaire aux Comptes:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

DELOITTE & TOUCHE

Signature

(22738/507/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ARABELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.756.

EXTRAIT*Conseil d'Administration*

A inscrire:

- Monsieur Dominique Lang, demeurant à Zürich (Suisse), administrateur;

Administrateur-délégué:

A supprimer:

- Monsieur Pierre Caland.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22739/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ARCTIC GAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 48.583.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour la société ARCTIC GAS S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(22741/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ARCTIC GAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 48.583.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 508 du 7 décembre 1994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 23 décembre 1998 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Enrico Orru pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'au 14 octobre 1998.

- Ratification de la nomination de Monsieur Sergio Leone, demeurant à I-Milan. Monsieur Sergio Leone terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour la société ARCTIC GAS S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22742/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ATLANTAS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.188.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

Conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'ATLANTAS, SICAV qui s'est tenue le 25 mars 1999, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de convertir en euro le capital social et tous autres montants figurant dans les statuts coordonnés d'ATLANTAS, SICAV exprimés dans l'une des devises d'un des Etats membres de la Communauté Européenne qui ont adopté la monnaie unique. Dès lors, le Conseil d'administration décide à l'unanimité:

1. D'amender le deuxième alinéa de l'Article 5. Capital des statuts coordonnés d'ATLANTAS, SICAV comme suit:

«Le capital minimum de la Société est équivalent, en euro, à 50.000.000,- (cinquante millions) de francs luxembourgeois.»

2. D'amender le quatrième alinéa de l'Article 5. Capital des statuts coordonnés d'ATLANTAS, SICAV comme suit:

«Le capital légal minimum de l'équivalent en euro de 50.000.000,- (cinquante millions) de francs luxembourgeois devra être atteint endéans les six mois après l'inscription de la SICAV sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

3. D'amender le quatrième alinéa de l'Article 23. Dividendes des statuts coordonnés d'ATLANTAS, SICAV comme suit:

«Pour tous les compartiments, les actifs nets de chaque compartiment peuvent être distribués sous réserve du respect du capital minimum de l'équivalent en euro de 50.000.000,- (cinquante millions) de francs luxembourgeois pour l'ensemble des compartiments.»

4. D'autoriser deux administrateurs à procéder à toute autre modification des statuts qui serait rendue nécessaire par l'adoption de l'euro.

5. De certifier à l'attention de la Commission de Surveillance du Secteur Financier que les modifications apportées aux statuts d'ATLANTAS, SICAV se limitent strictement à celles qui sont rendues nécessaires par l'adoption de l'euro.

Signé: L. Carlet de la Roziere, D. de Galard Terraube, T. Schaffhauser, G. Linard de Guertechin, B. de Hulst, G. Verhoustraeten.

Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22744/226/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ATLANTAS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.188.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

(22745/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ARTUBEL S.A., Société Anonyme.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé à Bertrange, le 5 mai 1999, enregistré à Capellen, en date du 10 mai 1999, volume 134, folio 60, case 5,

que le siège social ne se trouve plus à l'adresse suivante: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer pour cause de dénonciation.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 mai 1999.

A. Biel.

(22743/203/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.046.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 523, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(22746/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.691.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 1^{er} septembre 1998

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
BAY-RUM IMMOBILIERE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22747/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

BONVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.930.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 28 août 1998

- La démission, en tant qu'Administrateur, de Monsieur Claude Hermes est acceptée.

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant à L-Biwer a été coopté administrateur de la société en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
BONVENT S.A.

Signature Signature
Administrateur cat A Administrateur cat B

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22753/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

BEL CANTO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 51.614.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 523, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE
ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean M. Tejada

Mandataire Commercial Mandataire Commercial

(22748/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

BEL CANTO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 51.614.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 12 avril 1999

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 30 décembre 1998.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE & TOUCHE, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

Monsieur Javier Reanõ Martinez de Ubago, BANCO BANIF BANQUEROS DE PERSONALES S.A.

Administrateurs:

Madame Isabel Guallar Latorre, BANCO BANIF BANQUEROS DE PERSONALES S.A.;

Monsieur Rafael Moya Hurtado de Mendoza, BANCO BANIF BANQUEROS DE PERSONALES S.A.;

Monsieur Juan Manuel Milagro Pinazo, BANCO BANIF BANQUEROS DE PERSONALES S.A.

Auditeur:

DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 523, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22749/010/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

BG BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.288.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle
des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 16 février 1999*

Sont élus administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1999:

1. Gert Kristensen;
2. Jens Kristian Andersen;
3. Søren Kaare-Andersen;
4. Jan Ovesen.

Luxembourg, le 16 février 1999.

J. K. Andersen.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social le 16 février 1999 à quatorze heures trente*

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Jens Kristian Andersen, 3, Hettermillen, Greiveldange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jørn Gad Lauridsen, 9, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg et comme scrutateur Monsieur Morten Berg, 4, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, tous présents et ce acceptant.

Le Président déclare et l'Assemblée accepte:

- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence dûment signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés et les membres du bureau et annexée aux présentes;

- Qu'il résulte de ladite liste de présence que deux actionnaires, qui détiennent ensemble un million cinq cent mille (1.500.000) actions soit 100% des actions souscrites sont présents ou représentés; ils reconnaissent avoir été dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour;

- Que l'Assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après reproduit:

Ordre du jour:

1. La conversion du capital social de la société en euro et en conséquence la modification de l'article 5 des statuts.
2. Divers.

Après avoir dûment considéré chaque point de l'ordre du jour, l'Assemblée a pris, par vote séparé et unanime, les décisions suivantes:

1. L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF 1.500.000,- en EUR 37.500.000,- il est divisé en 1.500.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérée en espèces.

2. L'Assemblée décide que l'augmentation du capital social à concurrence de LUF 12.746.250,- suite à ladite conversion provient des bénéfices reportés de 1998.

3. L'Assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social, Titres d'actions, Dividendes, Transfert.** Le capital social est de EUR 37.500.000,- (trente-sept millions cinq cent mille euro), représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, intégralement libérée dès la souscription.»

Le restant de la teneur de l'article 5 demeure inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures trente.

Le secrétaire fait la lecture des présentes.

Luxembourg, le 16 février 1999.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. Euro1, fol. 17, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22751/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

BETAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 34.854.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(22750/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CALTRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.632.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CALTRADE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, suivant acte du notaire soussigné en date du 17 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 424 du 12 juin 1998.

L'assemblée désigne comme président, Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Romain Fels, employé, demeurant à Foetz.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le soussigné notaire. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examination de l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

(a) Augmentation du capital à concurrence de USD 216.000,- (deux cent seize mille dollars américains) pour porter le capital social du montant actuel de USD 34.000,- (trente-quatre mille dollars américains) à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américains) par l'émission de 2.160 (deux mille cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.

BRUGAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 10.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 1998

- La démission de Monsieur Bob Faber pour raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Extrait certifié sincère et conforme
BRUGAMA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22754/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CEDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.192.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 1999

- Suite à la démission de Monsieur Alain Renard, Monsieur Jacques A. Thorn, administrateur de sociétés, L-Bertrange a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
CEDINVEST S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 522, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22761/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CAPRICORNO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.505.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1999

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie ce jour au siège de la Société à 11.00 heures.

La présidence est assumée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président expose:

- que le capital de CHF 60.000,00 divisé en 600 actions de CHF 100,00 chacune est entièrement représenté à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour;
- que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance;
5. Nominations;
6. Divers.

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée tant des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire de Surveillance que du Bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1998. Les documents afférents sont déposés sur le bureau aux fins d'inspection par l'Assemblée et resteront annexées au présent procès-verbal.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, l'Assemblée a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire de Surveillance ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998 tels qu'ils lui ont été soumis.

Deuxième résolution

La perte réalisée de CHF 12.548,61 est reportée à nouveau.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance pour une nouvelle période d'un an. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2000.

Chacune des résolutions qui précèdent a été prise séparément et chacune à l'unanimité des voix.

Le point Divers de l'ordre du jour n'a donné lieu ni à délibérations, ni à décisions ou votes.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole et rien n'étant plus à porter au présent procès-verbal, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Le Membres du Bureau

E. Ries M. Lamesch C. Schmitz

Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22759/518/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CAPRICORNO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.505.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

CAPRICORNO HOLDING

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(22760/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CIMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIMAG S.A., établie à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 octobre 1997, numéro 3114 de son répertoire, publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social et de l'article 4 des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 4 des statuts de la prédite société comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de quinze mille (15.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J.-M. Detourbet, J.-P. Cambier, B. Siret, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 1999, vol. 850, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 1999.

N. Muller.

(22762/224/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.487.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CLICHY HOLDING S.A.H., R. C. B n° 32.487, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 204 du 20 juin 1990.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme scrutatrice Madame Françoise Rollin-Louis, employée privée, demeurant à Rulles (Belgique).

L'assemblée élit comme secrétaire Madame Geneviève Laurent-Jacob, employée privée, demeurant à Stockem (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille quatre cents actions d'une valeur nominale de mille francs belges chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million quatre cent mille francs belges sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou dûment représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs belges (BEF) en euros (EUR) au cours de 1,- EUR pour 40,3399 BEF pour fixer le capital social à EUR 34.705,09 divisé en 1.400 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 18.294,91 pour le porter à EUR 53.000,- par la création et l'émission de 720 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

4. Souscription des actions nouvelles ainsi créées par l'actionnaire majoritaire et libération en espèces.

5. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,-.

6. Introduction d'un capital autorisé de EUR 530.000,-.

7. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir la devise du capital social de francs belges en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs belges, de sorte que ledit capital social est fixé provisoirement à 34.705,09 EUR, divisé en 1.400 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 18.294,91 EUR pour le porter de son montant provisoire de 34.705,09 EUR à 53.000,- EUR par la création et l'émission de 720 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les 720 actions nouvelles ont été entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire VAUBAN INVESTISSEMENTS S.A., une société avec siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Norbert Lang, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 avril 1999.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les 720 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ont été intégralement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à 25,- EUR.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser l'augmentation du capital à concurrence de 477.000,- EUR pour le porter de 53.000,- EUR à 530.000,- EUR ainsi que d'accorder au Conseil d'Administration l'autorisation d'émettre de nouvelles actions dans le cadre de cette autorisation, pour une période de 5 ans commençant à la date de publication au Mémorial C, du procès-verbal de la présente Assemblée Générale.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent les alinéas 1, 5 et 7 de l'article 5 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinquante-trois mille (53.000,-) euros (EUR), représenté par deux mille cent vingt (2.120) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune entièrement libérées par des apports en espèces.»

«**Art. 5. Alinéa 5.** Le capital de la Société pourra être porté de cinquante-trois mille (53.000,-) euros (EUR) à cinq cent trente mille (530.000,) euros (EUR) par la création et l'émission de dix-neuf mille et quatre-vingts (19.080) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

«**Art. 5. Alinéa 7.** Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 1999 au Mémorial C, et peut être renouvelée par une Assemblée Générale des Actionnaires quant aux actions faisant l'objet de la présente autorisation, qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à sept cent trente-huit mille et quinze (738.015,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Lang, F. Rollin-Louis, G. Laurent-Jacob, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 116S, fol. 20, case 8. – Reçu 7.380 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(22763/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.487.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 329 du 9 avril 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(22764/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

COASTAL CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 56.026.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 39, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

COASTAL CHEMICALS S.A.

Signature

(22765/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

Signature.

(22752/224/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 45.257.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour la société *COMPAGNIE
 FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A.
 FIDUCIAIRE FERNAND FABER*

Signature

(22766/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

COPROM, Société Anonyme.

Siège social: Mersch, 18, rue de la Gare.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 8 avril 1999, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme COPROM à savoir:

- Arend Nicolas, Administrateur-délégué;
- Fischbach Carlo, Administrateur-délégué;
- Hilger Paul, Administrateur.

A l'unanimité des voix ils ont nommé, en exécution du mandat leur confié aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 décembre 1998,

administrateur-délégué: - Arend Nicolas;

- Fischbach Carlo;

précité, avec tous pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle, même pour les actes de disposition immobilière.

Etablie à Mersch, le 8 avril 1999.

C. Fischbach P. Hilger N. Arend

Enregistré à Mersch, le 5 mai 1999, vol. 124, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(22767/568/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CORDOBA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 33.509.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour la société
 Signature

(22768/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

DIGITAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Tenue compte de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose ainsi:

- a) Monsieur Lanners Daniel, docteur en sciences économiques, demeurant à Schiffflange;
- b) Madame Ginette Weirig, demeurant à Grevels, employée privée, qui peut valablement engager la société vis-à-vis des tiers par sa seule et unique signature (ancien nom du mari Lopes);
- c) Monsieur Jung Fabrice, demeurant à Aumetz en France, remplaçant le défunt M. Klaus Detzel;
- d) commissaire aux comptes: M. Simon Spiros, remplaçant M. Burger Maximilien.

D. Lanners G. Weirig F. Jung
 Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22774/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CORISIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.883.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 1998

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gian Luca Pozzi de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur à compter de ce jour, M. Dirk Raeymaekers, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22769/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

DEN DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.101.

Extrait du Conseil d'Administration du 7 mai 1999

A partir du 7 mai 1999 les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

Monsieur Peer Kierstein Nielsen, Administrateur-Délégué, demeurant à Luxembourg

Monsieur Allan Christensen, Deputy General Manager, demeurant à Bertrange

Monsieur Thomas Mitchell, Deputy General Manager, demeurant à Luxembourg

Monsieur Carsten Andersen, demeurant à Mamer

Monsieur Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf

Monsieur Vagn Falkensten Andersen, demeurant à Ehnen

Madame Lise Bisehoff, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg

Monsieur Allan Brandt, demeurant à Audun-Roman, France

Monsieur Olaf Chalmer Rasmussen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Peter Dyhr, demeurant à Helmsange

Monsieur Klaus Ebert, demeurant à Mamer

Monsieur Bjarne Frederiksen, demeurant à Heisdorf

Monsieur Alvaro Gentili, demeurant à Howald

Monsieur Søren Glente, demeurant à Heisdorf

Monsieur Claus Høgh Hansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Lars Mieritz Hansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Frans Haunstrup, demeurant à Mamer

Monsieur Erik Johannessen, demeurant à Mamer

Monsieur John Kristian Jørgensen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Torben Krag, demeurant à Strassen

Monsieur Per Øgaard Madsen, demeurant à Helmsange

Monsieur Hans H. Marx, demeurant à Luxembourg

Monsieur Aage Meyer, demeurant à Luxembourg

Monsieur Lars Mikkelsen, demeurant à Luxembourg

Madame Connie Petersen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Hans-Erik Ribberholt, demeurant à Strassen

Monsieur Jens M. L. Thomsen, demeurant à Mamer

et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:

Madame Kirsten Irene Andersen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Michael Blom, demeurant à Luxembourg

Mademoiselle Dorthe Brandt, demeurant à Münsbach

Monsieur Olivier Charpentier, demeurant à Fauvillers, Belgique

Madame Jeanette Christensen, demeurant à Niederaanven

Mademoiselle Florence Dubarry, demeurant à Bereldange

Monsieur Mikael Egeblad, demeurant à Luxembourg

Madame Josiane Espen, demeurant à Hobscheid

Madame Gitte Snild Fischbach, demeurant à Schifflange
 Madame Inga-May Gigler, demeurant à Gonderange
 Monsieur Marc Goergen, demeurant à Machtum
 Madame Natacha Hainaux, demeurant à Capellen
 Monsieur Raphaël Hannart, demeurant à Kopstal
 Madame Nadine Hoeddorff, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Johnny Heigård Jensen, demeurant à Koerich
 Monsieur Lars Berg Jensen, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Steffen Richard Jensen, demeurant à Luxembourg
 Mademoiselle Trine Jensen, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Bo Kleimann, demeurant à Brouch-Mersch
 Monsieur Ole Korva, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Torben Maj, demeurant à Luxembourg
 Mademoiselle Mette Mølbak, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Peter Nedergaard, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Claus Boyer Nielsen, demeurant à Strassen
 Monsieur Morten Juul Nielsen, demeurant à Wellenstein
 Monsieur John Løvig Nielsen, demeurant à Luxembourg
 Madame Louise Nordfors, demeurant à Strassen
 Madame Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem
 Mademoiselle Dorthe Obel, demeurant à Schrassig
 Madame Birgit Gunborg Olsen, demeurant à Luxembourg
 Madame Veronica Palmgren, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Gérard Pardanaud, demeurant à Dommeldange
 Monsieur Anders Dyrup Petersen, demeurant à Luxembourg
 Mademoiselle Anne Kathrine Petersen, demeurant à Luxembourg
 Madame Mette Poulsen, demeurant à Hünsdorf
 Madame Viviane Reding, demeurant à Kayl
 Monsieur Ib Rørmand, demeurant à Mamer
 Mademoiselle Nadia Salciccia, demeurant à Dudelange
 Madame Emmanuelle Bouvy-Schuermans, demeurant à Chantemelle
 Monsieur Klaus Skovmand, demeurant à Luxembourg
 Madame Jette Sørensen, demeurant à Reuland
 Monsieur Henrik Stampe, demeurant à Luxembourg
 Mademoiselle Pia Christina Stege, demeurant à Bertrange
 Monsieur Claes Eric Thede, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Jesper Winding, demeurant à Strassen
 Madame Anja Wulsten, demeurant à Heisdorf.

Monsieur Vagn Faikensten Andersen ainsi que Monsieur Claus Boyer Nielsen ne devront pas faire usage de leurs signatures en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

P. Kierstein Nielsen
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

(22772/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

ES-FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, le 17 février 1999

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de la société précédemment exprimé en francs luxembourgeois sera dorénavant exprimé en Euro.

Le capital social sera augmenté de 1.053,24 Euro, par affectation du résultat de l'exercice 1998, pour le porter à 125.000,- Euro, représenté par 500 actions d'une valeur nominale de Euro 250,-.

En conséquence, l'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à Euro 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euro), représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de Euro 250,- (deux cent cinquante Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Luxembourg, le 17 février 1999.

Pour extrait sincère et conforme
 Signature
L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

(22781/011/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

ELPHICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.739.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mars 1997

- La cooptation de Monsieur Guy Lammar, employé privé, ltzig en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Franck Bogaert, démissionnaire, est ratifiée.

Certifié sincère et conforme
ELPHICA HOLDING S.A.
Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22775/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

CUSTOM SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 74, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 63.774.

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 1999, enregistré à Esch-sur-Alette, le 18 mai 1999, vol. 313, fol 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tétange, le 20 mai 1999.

Signature.

(22770/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.325.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 523, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(22773/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EMESCO INDUSTRIAL EQUITY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.694.

Extract of the resolutions taken at the Board of Directors' Meeting held on August 31st 1998

The registered office be transferred to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certified true copy
EMESCO INDUSTRIAL EQUITY
COMPANY S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22776/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ENERGIA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.809.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 45, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(22777/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EQUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.270.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 14, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(22778/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ERNST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.756.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (259.649,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Signature.

(22779/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ERNST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.756.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 mai 1999 que:
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L),
- Monsieur René Schmitter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,
ont été élus Administrateur en remplacement des Messieurs Franz Prost et Paul Laplume, Administrateur démissionnaires.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22780/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FIB INVESTMENT LUXEMBOURG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.672.

*Extraits de l'Assemblée Générale du 27 avril 1999**Nominations Statutaires*

Les mandats des Administrateurs sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée de 2000, à l'exception de celui de Monsieur Gravay qui est remplacé par FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Pierre Detournay pour une même durée que les autres Administrateurs;

Le mandat du Réviseur d'Entreprises est renouvelé pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée de 2000;

A la suite de quoi, le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jean-Paul Gruslin;

Monsieur Freddy van den Spiegel;

Monsieur Dirk de Batselier;

FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A. représentée par Monsieur Pierre Detournay.

La PricewaterhouseCoopers reste commissaire aux comptes.

Modifications Statutaires

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital de la société, précédemment exprimé en francs luxembourgeois sera dorénavant exprimé en Euro.

Le capital est augmenté par incorporation des résultats reportés à due concurrence pour être portée à 125.000,- Euro. La valeur nominale des actions de la société est supprimée.

En conséquence, les Statuts de la Société de Gestion sont modifiés comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille (125.000) Euro, représenté par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale.»

«**Art. 6.** Les actions du capital sont intégralement souscrites en numéraire, au pair, comme suit:

- Société Anonyme AG 1824, prédésignée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
- Société Anonyme FIB INVESTMENTS BELGIUM, prédésignée, une action	1
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces.

Le montant de cent vingt-cinq mille (125.00) Euro est dès à présent à la libre disposition de la société.

Ces apports en numéraire ont été, préalablement à la constitution de la société, déposés sur un compte spécial ouvert à la FORTIS BANK LUXEMBOURG au nom de la société en formation.

Une attestation justifiant ce dépôt demeurera ci-annexée.»

Luxembourg, le 27 avril 1999.

Signature
L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22797/011/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.758.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau CHF (13.705,43)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Signature.

(22782/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.758.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 mai 1999 que Monsieur René Schmitter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg et Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange ont été élus Administrateurs en remplacement des Messieurs Paul Laplume et Franz Prost, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22783/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FIDELITY ORIENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.061.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of FIDELITY ORIENT FUND (in liquidation), R. C. Number B 19.061, having its registered office in Luxembourg, changed into a «société d'investissement à capital variable», pursuant to a deed passed before the undersigned notary, on the 28th of December 1983.

The amendment of the Articles of Incorporation has been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 32, on the 4th of February 1984.

The Articles of Incorporation have been amended by three deeds of the undersigned notary dated March 21st, 1989, December 28th, 1993, and March 21st, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 171, on the 20th of June 1989, 255, on the 21th of April, 1994, and 334 on the 22nd of July 1995.

The meeting begins at eleven a.m., Mr Jean Hamilius, company director, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Petra Ries, private employee, residing in Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr François Pfister, legal counsel, residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the «Recueil du Mémorial» C n° 234 of 2 April, 1999 and n° 257 of 13 April, 1999, in the «Luxemburger Wort» of 2 April and 13 April, 1999, in the Financial Times, Wall Street Journal Europe and the International Herald Tribune of 13 April, 1999.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1.- To hear the report of the Auditor to the liquidation.

2.- To approve the report of the Liquidator and of the Auditor to the liquidation.

3.- To grant discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation.

4.- To grant discharge to the Directors in office at the date of liquidation.

5.- To resolve the close of the liquidation of the Company.

6.- To resolve to keep the records and books of the Company for a time of 5 years at the registered office of the Company.

7.- To note that proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

IV.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

V.- That it results from that list that out of 9 shares of no par value outstanding on the 19 April, 1999, 9 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The meeting hears the report of the Auditor to the liquidation.

Second resolution

The meeting approves the reports of the Liquidator and of the Auditor to the liquidation.

Third resolution

The meeting grants discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation.

Fourth resolution

The meeting grants discharge to the Directors in office at the date of liquidation.

Fifth resolution

The meeting resolved the close of the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The meeting resolved to keep the records and books of the Company for a time of five years at the registered office of the Company.

Seventh resolution

The meeting noted that proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven thirty am.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de FIDELITY ORIENT FUND (en liquidation), R. C. numéro B 19.061, ayant son siège social à Luxembourg, transformée en une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 1983.

L'acte modificatif des statuts a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 32 du 4 février 1984.

Les statuts de la société ont été modifiés par trois actes du notaire instrumentaire en date des 21 mars 1989, 28 décembre 1993, et 21 mars 1995, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial n° 171 du 20 juin 1989, n° 255 du 21 avril 1994 et n° 334 du 22 juillet 1995.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Jean Hamilius, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Petra Ries, employée privée, demeurant à Echterbacherbrück (Allemagne).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Pfister, «legal counsel», demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil Spécial du Mémorial C n° 234 du 2 avril 1999 et 257 du 13 avril 1999, au «Luxemburger Wort» des 2 avril et 13 avril 1999, au Financial Times, Wall Street Journal Europe et au International Herald Tribune du 13 avril 1999.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Approbation du rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Décharge à donner aux administrateurs en fonction à la date de la liquidation.
- 5.- Décision de clôturer la liquidation de la Société.
- 6.- Décision de garder les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans au siège social de la Société.
- 7.- Décision que le produit qui n'a pas été distribué sera transféré à la Caisse des Consignations pour être détenu au profit des personnes y ayant droit.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 9 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 19 avril 1999, 9 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs en fonction à la date de la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de garder les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans au siège social de la Société.

Septième résolution

L'assemblée décide que le produit qui n'a pas été distribué sera transféré à la Caisse des Consignations pour être détenu au profit des personnes y ayant droit.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: J. Hamilius, P. Ries, F. Pfister, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 116S, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(22799/230/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

25753

EUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 50.888.

Monsieur Robert Roderich a remis sa démission de son mandat d'Administrateur avec effet au 20 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour EUFIN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

SGG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22784/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROLEASE FACTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.743.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 1999

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1999 de la société COMPAGNIE DE REVISION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Michel Waringo de son mandat d'administrateur avec effet au 23 avril 1999.

L'assemblée nomme Monsieur Carlo Thill, membre du Comité de Direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Waringo, dont il achèvera le mandat. Le mandat d'administrateur de Monsieur Carlo Thill prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

EUROLEASE FACTOR

Société Anonyme

E. Cravatte

P. Meyers

Administrateur

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22785/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.291.

EXTRAIT

Le siège de la société ne se trouve plus au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Le nouveau siège de la société se trouve au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

DELOITTE & TOUCHE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22789/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FAMINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.451.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration
de la société tenue au siège social le 26 avril 1999*

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'appeler les fonds nécessaires à la libération du capital à hauteur de 80% de la valeur nominale des actions souscrites lors de la constitution de la société et partant constate les versements des actionnaires de sorte que le capital se trouve libéré à hauteur de LUF 1.000.000,-.

Pour publication et réquisition

FAMINVEST S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22795/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FAMINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.451.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 28 avril 1999, lors de
la réunion du Conseil d'Administration de la société*

- La démission de Monsieur Jean-Marc Faber en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
Monsieur Laurent Muller, étudiant, demeurant à Kockelscheuer, a été coopté en son remplacement.
Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition
FAMINVEST S.A. HOLDING
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22796/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPA BANK A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Auszug aus der Niederschrift über die Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre, am 26. April 1999

«.....

(5) Beschlussfassung über den Vorschlag des Verwaltungsrates an die ordentliche Generalversammlung 1999 betreffend die Zuwahl eines Mitgliedes des Verwaltungsrates.

Die Aktionäre nahmen zur Kenntnis, dass mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 1999, Herr Jürgen Sarrazin und Herr Prof. Dr. Ernst-Moritz Lipp ihre Mandate als Mitglieder des Verwaltungsrates niedergelegt haben, und dass Herr Wolfgang A. Baertz von der ihm übertragenen Befugnis zur Führung der täglichen Geschäfte und zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zurückgetreten ist.

Auf Vorschlag des Verwaltungsrates beschlossen die Aktionäre einstimmig, vorbehaltlich der Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier zum weiteren Mitglied des Verwaltungsrates mit einer Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2001.

Herrn Wolfgang Dambmann, Generalbevollmächtigter der DRESDNER BANK A.G., Frankfurt am Main, zu wählen.
.....»

Luxemburg, den 26. April 1999.

Für richtigen Auszug
W. A. Baertz

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22786/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPA BANK A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Auszug aus der Niederschrift über die Sitzung des Verwaltungsrates, am 26. April 1999

«.....

(1) Der Verwaltungsrat berief in sein Präsidium Herrn Wolfgang A. Baertz, als Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

.....»

Luxemburg, den 26. April 1999.

Für richtigen Auszug
W. A. Baertz

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22787/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPA INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.157.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 523, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(22788/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.611.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 45, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(22791/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPE REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
H. R. Luxemburg B 56.611.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 1999

«

4. Dem Verwaltungsrat wurde Entlastung erteilt. Bei der Abstimmung enthielten sich jeweils die Verwaltungsratsmitglieder bei ihrer Entlastung der Stimme.

Die Versammlung nimmt die Verzichtserklärung von Herrn Wendt vom 24. März 1999 auf sein Mandat als Verwaltungsrat zur Kenntnis.

5. Die Versammlung verlängert das Mandat der Herren W. A. Baertz, R. Frère, und C. Reuter bis Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im April 2000.

Die Versammlung ernennt Herrn Draisbach als Nachfolger von Herrn Wendt bis Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung im April 2000.

6. TREUHAND-VEREINIGUNG LUXEMBURG A.G. wird für das Geschäftsjahr 1999 und bis zur Gesellschafterversammlung von 2000, als unabhängiger Wirtschaftsprüfer bestätigt.»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22792/730/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPE REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
H. R. Luxemburg B 56.611.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 avril 1999

«

3. Der Verwaltungsrat beschliesst, Herrn Frederick Gabriel als Nachfolger von Herrn Roland Frère, welcher sein Einverständnis erklärt, im Einklang mit Artikel 94 (3) des Gesetzes vom 6. Dezember 1991 bezüglich des Versicherung- und Rückversicherungsbereichs als Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22793/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPE INER LUXEMBOURG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.389.

Extraits de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 avril 1999

Nominations Statutaires

Le mandat du réviseur d'entreprises (PricewaterhouseCoopers) est renouvelé pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

Les mandats des Administrateurs, conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée Annuelle de 1997, viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2000.

Modifications Statutaires

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 et afin de remplacer la devise d'expression du capital, le Florin néerlandais, et toutes références à cette devise, par l'Euro, les statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 5. § 2.** Ce paragraphe est supprimé.»

«**Art. 5. § 3.** Le capital minimum de la société sera celui prévu par la loi, à savoir l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).»

«**Art. 7. § 3. c). 3). Première phrase.** comme suit:

Le paiement du prix de rachat sera effectué en Euro au propriétaire de ces actions, et sera déposé par la société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs, (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat.»

«**Art. 22. § 1.** La valeur nette des actions de la société sera exprimée en Euro par un chiffre par action, et sera évaluée en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de la société, constitués par les avoirs de la sociétés moins ses engagements à telle heure du jour d'évaluation, sur la place où se fait le calcul de la valeur nette, qui sera déterminée par les administrateurs, par le nombre des actions en circulation, et en arrondissant la somme obtenue au plus proche cent par action.»

Luxembourg, le 19 avril 1999.

Signature
L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22790/011/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

EUROPEAN HOLIDAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 33.514.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(22794/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FIB-STRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.021.

Extrait de l'Assemblée Générale du 17 mai 1999

Les mandats des Administrateurs sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000, à l'exception du mandat de Monsieur Gavray qui est remplacé par FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A, représentée par Monsieur Pierre Detournay pour une durée identique à celle des autres administrateurs:

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est renouvelé pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Paul Gruslin, Président;
- Monsieur Freddy van den Spiegel, Administrateur;
- Monsieur Dirk de Batselier, Administrateur;
- FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Pierre Detournay, Administrateur.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

L'Agent Domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22798/011/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FILTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.160.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FILTRA S.A.
Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22800/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FIPRO BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.465.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat reporté	LUF (117.589,-)
- Résultat de l'exercice	LUF 100.703,-
- Report à nouveau	LUF (16.886,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

Signature.

(22807/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FIPRO BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.465.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 mai 1999 que:

- Monsieur René Schmitter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg, a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 14 mai 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22808/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FINDICO CONSEIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.383.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 25 mars 1999 au siège social

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Gomez qui désigne Madame Léone Brachmond comme secrétaire.

L'Assemblée désigne alors Monsieur Michel Leitz comme scrutateur.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence que 3 actionnaires détenant ensemble 1.000 actions sont représentés.
- que les actionnaires ont été convoqués par lettres recommandées ainsi qu'il appert des documents présentés à l'Assemblée.
- que, pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.
- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes de l'exercice et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Ratification de cooptations d'Administrateurs.
5. Election d'un Administrateur supplémentaire.
6. Proposition de changer pour l'euro la devise d'expression des comptes, avec effet au 1^{er} avril 1999.
7. Divers.

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes. Il soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation les comptes au 31 décembre 1998.

Sur proposition du Conseil d'Administration, il demande à l'Assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice 1998, s'élevant à LUF 203.507.968,- à la réserve extraordinaire.

Il propose aux actionnaires de distribuer des jetons de présence d'un montant de 50.000,- LUF à chacun des administrateurs suivants: Messieurs Jan Vanhevel, Stefan Duchateau, Daniel Couvreur, André de Patoul, Luc Sebreghts et Daniel Van Hove.

Ensuite il demande à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Ensuite il propose de ratifier les cooptations du 17 février 1999 de Messieurs Luc Philips et Ignace Van Oortegem comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur, démissionnaires.

Il propose à l'Assemblée de nommer Monsieur Bernard M. Basecqz comme administrateur supplémentaire pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.

Il propose à l'Assemblée de changer, avec effet au 1^{er} avril 1999, la devise d'expression des comptes de la société en euro et de procéder à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

Dès lors il propose de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur et intégralement libérées, dont 700 (sept cents) sont munies de la marque littérale A, 150 (cent cinquante) de la marque littérale B et 150 (cent cinquante) de la marque littérale C.

Finalement il informe les actionnaires du changement de la dénomination du commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG en DELOITTE & TOUCHE S.A., lequel est successeur en droit du mandat confié.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- les comptes au 31 décembre 1998 sont approuvés.
- le bénéfice de l'exercice 1998, s'élevant à LUF 203.507.968,- est allécté à la réserve extraordinaire.
- des jetons de présence d'un montant de 50.000,- LUF sont distribués à chacun des administrateurs suivants: Messieurs Jan Vanhevel, Stefan Duchateau, Daniel Couvreur, André de Patoul, Luc Sebreghts et Daniel Van Hove.
- décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.
- les cooptations en qualité d'Administrateurs du 17 février 1999 de Messieurs Luc Philips et Ignace Van Oortegem en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur sont ratifiées.
- Monsieur Bernard M. Basecqz est nommé administrateur supplémentaire pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.
- La devise d'expression des comptes de la société devient l'euro à partir du 1^{er} avril 1999 et il est procédé à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur, dont 700 (sept cents) sont munies de la marque littérale A, 150 (cent cinquante) de la marque littérale B et 150 (cent cinquante) de la marque littérale C.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

M. Leitz L. Brachmond J.P. Gomez
Scrutateur Secrétaire Président

Enregistré à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

(22804/228/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FINDICO CONSEIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 1999.

E. Schroeder
Notaire

(22805/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

GALVA POWER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.714.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 15 septembre 1998 que:

- à l'unanimité les administrateurs acceptent la démission de Monsieur Patrick De Mayer, administrateur et décident de coopter en tant qu'administrateur Monsieur Michel Louis Dungalhoff, demeurant à B-1080 Bruxelles, avenue Bel Air 31. Monsieur Michel Louis Dungalhoff achèvera le mandat de son prédécesseur. Sa nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Les administrateurs décident encore de nommer Monsieur Michel Louis Dungalhoff comme Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 19 mai 1999.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22813/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FINTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 60.671.

Constituée suivant acte reçu par M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 13 août 1997, publié au Mémorial, Recueil C, n° 675 du 2 décembre 1997; statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil C, n° 259 du 21 avril 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société FINTEX S.A., qui s'est tenue à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en date du 15 avril 1999, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société FINTEX S.A. est transféré avec effet immédiat au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

- L'assemblée accepte les démissions des administrateurs:
 - Mme Patricia Thill, avocate, demeurant à L-Luxembourg;
 - M. Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-Luxembourg;
- et du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A., L-Luxembourg.

Décharge pleine et entière leur a été donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 15 avril 1999.

- L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs qui termineront le mandat de leurs prédécesseurs:
 - M^e Alain Rukavina, avocat, demeurant à L-Luxembourg;
 - M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange.
- L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, qui terminera le mandat de son prédécesseur.
Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour la société FINTEX S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22806/622/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FISHER'S SHOP, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, place de l'Europe.
R. C. Luxembourg B 48.604.

Résolution

Le Conseil d'Administration réuni au siège social le 15 avril 1999 a décidé d'exploiter un deuxième point de vente à L-7240 Bereldange, 1A, rue de Luxembourg.
Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1999.

Pour extrait conforme
M. Thill
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22809/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

GLOBAL FUND SELECTION, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 65.035.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 6. April 1999 in Luxemburg

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr eröffnet.

Zum Vorsitzenden wird Herr André Schmit gewählt, welcher Frau Valérie Vouaux zur Sekretärin ernennt. Die Versammlung wählt Frau Léone Brachmond zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende erklärt und die Versammlung stellt fest:

- dass, wie aus der beigefügten Anwesenheitsliste hervorgeht, 4 Aktionäre mit 2550 Thesaurierungsaktien des Balanced Sub-Fund Unterfonds und mit 513 Thesaurierungsaktien des Growth Sub-Fund Unterfonds vertreten sind;
- dass der Aktionär sich an die gesetzlichen und satzungsmässigen Vorschriften gehalten hat, um rechtmässig dieser Versammlung beizuwohnen;
- dass die Versammlung demzufolge ordnungsgemäss zusammengestellt ist und rechtsgültig über folgende Tagesordnung beschliessen kann.

Tagesordnung:

- * Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers.
- * Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1998.
- * Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
- * Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr.
- * Neuwahl des Wirtschaftsprüfers für das neue Geschäftsjahr.

* Abänderung von Artikel 5, um den letzten Satz wie folgt zu ändern: «Das Mindestgesamtnettvermögen sämtlicher Teilfonds entspricht dem Gegenwert in EURO von LUF 50.000.000,-».

* Abänderung von Artikel 22, um den zweiten Satz wie folgt zu ändern: «Zur Bestimmung des gesamten Nettovermögens der Gesellschaft werden die Vermögenswerte der verschiedenen Teilfonds in EURO umgewandelt sofern sie nicht ohnehin auf EURO lauten».

* Verschiedenes.

Der Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und der Bericht des Wirtschaftsprüfers an die Ordentliche Generalversammlung werden dem anwesenden Aktionärsvertreter vorgetragen.

Nach Lesung dieser beiden Berichte bittet der Vorsitzende die Versammlung, den vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschluss per 31. Dezember 1998 zu genehmigen.

Der Vorsitzende schlägt der Versammlung vor, dem Verwaltungsrat Entlastung für das am 31. Dezember 1998 endende Geschäftsjahr zu erteilen.

Er schlägt der Versammlung vor, die Herren Harald Wanke, Manfred Wiedemayr, Thomas Riess und André Schmit als Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen und PricewaterhouseCoopers als Wirtschaftsprüfer für das neue Geschäftsjahr neuzuwählen.

* Schliesslich schlägt er vor:

1. den letzten Satz von Artikel 5 der Satzung wie folgt umzuändern: «Das Mindestgesamtnettvermögen sämtlicher Teilfonds entspricht dem Gegenwert in EURO von LUF 50.000.000,-».

2. den zweiten Satz von Artikel 22 der Satzung wie folgt umzuändern: «Zur Bestimmung des gesamten Nettovermögens der Gesellschaft werden die Vermögenswerte der verschiedenen Teilfonds in EURO umgewandelt sofern sie nicht ohnehin auf EURO lauten».

Nach Beratung trifft die ordentliche Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- der Geschäftsbericht des Verwaltungsrates sowie der Bericht des Wirtschaftsprüfers werden genehmigt.
- der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998 wird genehmigt.
- Entlastung für das Geschäftsjahr 1998 wird dem Verwaltungsrat erteilt.
- die Herren Harald Wanke, Manfred Wiedemayr, Thomas Riess und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.
- der Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg wird für das neue Jahr neugewählt.
- der letzte Satz von Artikel 5 wird wie folgt umgeändert: «Das Mindestgesamtnettvermögen sämtlicher Teilfonds entspricht dem Gegenwert in EURO von LUF 50.000.000,-».
- der zweite Satz von Artikel 22 der Satzung wird wie folgt umgeändert: «Zur Bestimmung des gesamten Nettovermögens der Gesellschaft werden die Vermögenswerte der verschiedenen Teilfonds in EURO umgewandelt sofern sie nicht ohnehin auf EURO lauten».

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und keine weitere Wortmeldung vorliegt, wird die ordentliche Generalversammlung als geschlossen erklärt.

Luxemburg, den 6. April 1999.

L. Brachmond V. Vouaux A. Schmit
Stimmzähler Sekretärin Vorsitzender

Enregistré à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(22817/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

GLOBAL FUND SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 1999.

E. Schroeder
Notaire

(22818/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 septembre 1998

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
GIZMO HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22816/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

**FLIE - FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE INVESTISSEMENTS
ETRANGERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.124.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FLIE - FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE
INVESTISSEMENTS ETRANGERS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 32, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22810/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FRUHLING, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.674.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

Signature.

(22811/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

FRUHLING, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.674.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social le 7 juin 1999 que:

- Mme Sandrine Lemercier, administrateur coopté en date du 30 septembre 1998, a été élue définitivement au poste d'administrateur.

Son nouveau mandat prendra fin après l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Philippe de Patoul, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- Madame Sandrine Lemercier, employée privée, demeurant en Belgique,
- Monsieur Michael Morrice, expert-comptable, demeurant à Londres, Grande-Bretagne.

Leurs mandats d'administrateurs prendront fin après l'assemblée générale statutaire de 2003.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22812/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

GRANIMAR A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.153.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
GRANIMAR A.G.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 29, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22819/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

GENERALPART, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.958.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 523, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli C. Denizon

(22814/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1998

- La démission de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas de son mandat d'Administrateur «B» est acceptée;
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, L-Differdange est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
GILDA PARTICIPATIONS S.A.

Signatures Signatures
Administrateurs Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22815/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

HASCHEM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.063.

Extract of the resolution taken at the Board of Directors' Meeting held on August 31st, 1998

The registered office be transferred to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certified true copy
HASCHEM S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22820/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

I.T.F., INTENSIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 441A, rue de Neudorf.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Tony Van Den Berg, cuisinier, boucher, demeurant à B-7864 Deux-Acren, 24, rue Glacénée; et
2.- Monsieur Laszlo Baj, administrateur de société, demeurant à B-8400 Ostende, Christinastraat, 5,
actionnaires et propriétaires actuels, Monsieur Tony Van Den Berg, prèdit, de six cent vingt-cinq actions au porteur (625) de mille francs (1.000,-) de nominal chacune, représentées par le certificat au porteur numéro 2 et Monsieur Laszlo Baj, prèdit, de six cent vingt-cinq actions au porteur (625) de mille francs (1.000) de nominal, représentées par le certificat au porteur numéro 1,

de la société anonyme dénommée INTENSIF S.A., en abrégé I.T.F., avec siège social à L-7433 Grevenknapp, 18, rue de Boevange,

au capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), intégralement souscrit et libéré comme il est indiqué ci-dessus,

constituée en vertu d'un acte reçu par le prèdit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 14 juillet 1998, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant susnommé 1 a procédé à l'acte de cession d'actions au porteur, objet des présentes.

Cession d'actions:

I.- Monsieur Tony Van Den Berg, pr dit, d clare c der et transporter sous les garanties de droit,   la soci t  de droit de l' le de Niue d nomm e ROSEN OVERSEAS CO, avec si ge social 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue,

constitu e en vertu d'un acte re u en date du 31 ao t 1998 et inscrite au registre du commerce de l' le de Niue, n  003377,

repr sent e par Monsieur Richard Glay, comptable, demeurant   Luxembourg, agissant en qualit  de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant   Alofi/Niue;

b) et Monsieur Juan Mashburn, demeurant   Alofi/Niue;

eux-m mes agissant en qualit  de «Directors» de la pr dite soci t , fonctions auxquelles ils ont  t  nomm s en date du 31 ao t 1998,

en vertu d'une procuration sous seing priv , en date   Alofi du 31 ao t 1998,

dont une copie, apr s avoir  t  sign e ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annex e au pr sent acte avec lequel elle sera formalis e,

ici pr sent, ce acceptant, six cent vingt-cinq actions (625) au porteur sur les six cent vingt-cinq actions (625) au porteur de mille (1.000,-) francs repr sent es par le certificat au porteur d'actions num ro 2, lui appartenant dans la soci t  anonyme INTENSIF S.A., en abr g  I.T.F.

II.- Ladite cession a eu lieu moyennant le prix de cession de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-), pay  comptant, directement et d s avant ce jour, par la soci t  cessionnaire au c dant, qui le reconna t et en consent quittance, titre et d charge pour solde.

III.- La pr dite soci t  de droit de l' le de Niue d nomm es ROSEN OVERSEAS CO, cessionnaire pr nomm e, est propri taire   compter d'aujourd'hui des actions c d es et elles auront droit aux revenus et b n fices dont elles sont productives   partir de cette date.

Elle est subrog e dans tous les droits et obligations attach s aux actions c d es.

Les parties pr cisent que la soci t  anonyme d nomm e INTENSIF S.A., en abr g  I.T.F. n'est pas propri taire d'un immeuble.

IV.- Le certificat d'actions num ro 2 de six cent vingt-cinq actions (625) au porteur, a  t  d livr ,   la pr dite soci t  cessionnaire, par simple tradition, ce que Monsieur Richard Glay, pr dit, reconna t.

V.- De ce qui pr c de, il y a lieu de modifier le paragraphe «souscription et lib ration» comme suit:

Souscription et lib ration

Les actions ont  t  souscrites et lib r es comme suit:

1.- La pr�dite soci�t� de droit de l'�le de Niue d�nomm�e ROSEN OVERSEAS CO, six cent vingt-cinq actions	625 actions
2.- Monsieur Laszlo Baj, pr�dit, six cent vingt-cinq actions	<u>625 actions</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250 actions

Assembl e g n rale extraordinaire

L'assembl e est ouverte et pr sid e par Monsieur Laszlo Baj, pr dit, qui d signe comme secr taire Madame Mariangela Rossi, comptable, demeurant   Luxembourg.

Il est appel  aux fonctions de scrutateur Monsieur Tony Van Den Berg, pr dit.

Le bureau ayant  t  constitu , Monsieur le pr sident expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires pr sents ou repr sent s et le nombre d'actions d tenues par eux figurent sur une liste de pr sence sign e par le pr sident, le secr taire et le scrutateur, les actionnaires pr sents ou repr sent s. La liste de pr sence restera annex e au pr sent proc s-verbal, apr s avoir  t  sign e ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour  tre soumise aux formalit s d'enregistrement;

2.- qu'il appert de la pr dite liste de pr sence que toutes les actions sont repr sent es   l'assembl e g n rale extraordinaire, qui peut d cider valablement sans convocation pr alable sur les points figurant   l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti   se r unir sans autres formalit s, apr s examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du si ge social.
- 2.- Acceptation de la d mission d'un administrateur et de l'administrateur-d l gu .
- 3.- R vocation du commissaire aux comptes.
- 4.- Nomination d'un nouvel administrateur.
- 5.- Et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Premi re r solution

L'assembl e g n rale extraordinaire de la pr dite soci t ,   l'unanimit  des voix, d cide de transf rer le si ge social de Grevenknapp   Luxembourg et de modifier en cons quence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le si ge social est  tabli   Luxembourg.

(le reste sans changement)

L'adresse du si ge social est fix    L-2220 Luxembourg, 441A, rue de Neudorf.

Deuxi me r solution

L'assembl e g n rale extraordinaire de la pr dite soci t ,   l'unanimit  des voix, accepte   compter de ce jour, la d mission de Monsieur Tony Van Den Berg, pr dit, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-d l gu .

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, révoque à compter de ce jour, de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société, la société anonyme GEFCO S.A., GESTION FINANCIÈRE ET CONSULTING, avec siège à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, comme nouvel administrateur, Monsieur Laszlo Baj, prédit.

Conseil d'Administration

- Monsieur Laszlo Baj, prédit;
- Madame Vanessa Chevalier, sans état, demeurant à B-7864 Deux-Acres, 34, rue Glacénée;
- Madame Loisa Lazaoui, demeurant à Tourcoin/France, 49/26, rue Thiers.

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts et 60 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Les mandats des administrateurs et administrateur-délégué prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, comme commissaire aux comptes de la prédite société, la société anonyme FIDELUX CONSULTING S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Mention

Mention du présent acte de cession d'actions sera consenti partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Van Den Berg, L. Baj, V. Chevalier, L. Lazaoui, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 1999, vol. 850, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 1999.

N. Muller.

(22831/224/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

HENKEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.690.

Constituée le 24 mars 1995 et enregistrée le 7 avril 1995.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 22, case 5, ainsi que les résolutions de l'Assemblée Générale annuelle, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1999.

Signature.

(22821/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

IMMO-ROYAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.187.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 523, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

C. Denizon

(22826/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

HOVRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.485.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

- Suite à la démission de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, la société FINIM LIMITED, Jersey a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1999.

- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

HOVRA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22823/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

ILLINT, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.650.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

ILLINT

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22824/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

IMM. LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.908.

Extract of the resolutions taken at the Board of Directors' Meeting held on August 31st, 1998

The registered office be transferred to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certified true copy

IMM. LUX S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22825/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

IMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.667.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est dénoncé avec effet au 30 avril 1999.

M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et M. Karl U. Sanne se sont démis de leurs mandats d'administrateurs à cette même date.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 16 avril 1996 que LOUXOR MANAGEMENT LIMITED s'est démis de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet à cette même date.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22828/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

IMMO-ROYAL CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.447.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1999, vol. 523, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

C. Denizon

(22827/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.882.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

INDICAN HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22829/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

INTERLOGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch, 18, rue de la Gare.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 février 1999

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 10.00 heures sous la Présidence de Monsieur Nico Arend, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Fischbach. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henrique Sequeira.

Monsieur le Président constate que toutes les actions étant présentées ou représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour. L'Assemblée Générale étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration.
- 2) Divers.

Et après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés administrateurs à la gestion administrative de la société, Messieurs Nico Arend et Carlo Fischbach.
- 2) Sont nommés administrateurs à la gestion et à la sécurité des chantiers, Messieurs Henrique Sequeira et Silverio Teixeira Da Silva.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.00 heures.

Liste des présences de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 février 1999

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions
Nico Arend	250 actions
Patricia Arend	100 actions
Carlo Fischbach	250 actions
Henrique Sequeira	200 actions
Silverio Teixeira Da Silva	200 actions
Total:	1.000 actions
	Signatures.
	N. Arend H. Sequeira C. Fischbach
	Président Scrutateur Secrétaire

Enregistré à Mersch, le 6 mai 1999, vol. 124, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Muller.

(22832/568/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

KB LUX MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.357.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 7 avril 1999

La séance est ouverte à 11.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Jan Vanden Bussche

Secrétaire: Madame Léone Brachmond

scrutatrice: Madame Valérie Vouaux.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau qu'un actionnaire est représenté, détenant 1 action du compartiment - KB LUX MONEY MARKET FUND - EURO;
- que les actionnaires ont été convoqués par avis publiés au Recueil Spécial du Mémorial, dans un quotidien luxembourgeois et par lettres recommandées ainsi qu'il appert des pièces justificatives présentées au bureau de l'Assemblée;
- que pour assister à la présente Assemblée, l'actionnaire s'est conformé aux dispositions légales et statutaires;
- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à

Ordre du jour:

- * Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
- * Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
- * Décharge aux Administrateurs.
- * Modification des statuts afin de changer la devise consolidation en Euro
- * Divers.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.

Il soumet ensuite à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Il fait part à l'Assemblée que le Conseil d'Administration a proposé aux actionnaires de ne pas payer de dividende pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 1998.

Ensuite, le Président demande à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Il propose de modifier les statuts afin de changer la devise de consolidation de la Sicav en Euro. Dès lors il propose de modifier les articles 5, 23 et 25 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5, 2^{ième} alinéa «Le capital minimum de la Société est l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000).»

Art. 5, 7^{ième} alinéa «Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacun des compartiments seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euros, convertis en Euros, le capital étant égal au total des avoirs nets de tous les compartiments.»

Art. 23, 1^{er} alinéa «La valeur nette des actions, pour chaque compartiment et chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera en Euro ou en telle autre monnaie à déterminer pour tout compartiment déterminé par le Conseil d'Administration, par un montant par action.»

Art. 23D, point b). «tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en la devise du compartiment auquel ils appartiennent, seront convertis en Euros ou en la devise de ce compartiment en tenant compte des cours de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions et»

Art. 25. «Les comptes de la Société seront exprimés en Euros. Au cas où il existerait différents compartiments et catégories d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents statuts, et si les comptes de ces compartiments sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euros et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.»

Enfin, il informe les actionnaires du changement de la dénomination du Réviseur d'Entreprises agréé de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en DELOITTE & TOUCHE S.A., lequel est successeur en droit du mandat confié.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes

- le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises agréé sont approuvés.
- les comptes annuels au 31 décembre 1998 sont approuvés.
- il ne sera pas payé de dividende pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 1998.
- décharge est donnée aux Administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 1998
- les articles 5, 23 et 25 des statuts sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5, 2^{ième} alinéa «Le capital minimum de la Société est l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000).»

Art. 5, 7^{ième} alinéa «Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacun des compartiments seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euros, convertis en Euros, le capital étant égal au total des avoirs nets de tous les compartiments.»

Art. 23. 1^{er} alinéa «La valeur nette des actions, pour chaque compartiment et chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera en Euro ou en telle autre monnaie à déterminer pour tout compartiment déterminé par le Conseil d'Administration, par un montant par action.»

Art. 23D, point b). «tous investissements, soldes on espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en la devise du compartiment auquel ils appartiennent, seront convertis en Euros ou en la devise de ce compartiment en tenant compte des cours de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions et»

Art. 25. «Les comptes de la Société seront exprimés en Euros. Au cas où il existerait différents compartiments et catégories d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents statuts, et si les comptes de ces compartiments sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euros et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

V. Vouaux
Scrutatrice

L. Brachmond
Secrétaire

J. Vanden Bussche
Président

Enregistré à Mersch, le 27 avril 1999, vol. 124, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22850/228/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

KB LUX MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 1999.

E. Schroeder.

(22851/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

*Circular resolutions adopted by the board of directors in writing
during their meeting on the 25th of March 1999*

Pursuant to article 6 of the Company's articles of incorporation, the Board of Directors has adopted the following resolutions in writing, which resolutions were adopted unanimously and signed by all the directors for the time being entitled to receive notice of a Board meeting.

1. Resolved to elect Mr Frank Maerckaert, residing at B-2748 Beveren, Belgium, as chairman of the Board.

2. Resolved to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to Mr Lucien Van Dijck, residing at B-2600 Berchem, Belgium, and Mr Raymond Van Herck, residing at L-5368 Schuttrange. Their title will be Managing Director.

3. Resolved to grant Mr Lucien Van Dijck, Frank Maerckaert, Raymond Van Herck and Dick van Doorn the following specific powers of attorney:

- to sign in this capacity all daily correspondence;

- to sign all Bills of Lading, Manifests and similar documents;

- represent the Company vis-à-vis the State, the Administrations of Customs and Excise, governmental and municipal Authorities, as well as vis-à-vis foreign administrations represented or represented by proxy in Luxembourg;

- sign receipt for registered letters or parcels addressed to the Company through the post, telephone, telegraph, telex, shipping administrations, delivery services, national as well as private railways, other transport companies and services, land-, sea- or airlines. Claim, collect and receive sums of money, documents or property of any kind and sign receipts in respect thereto.

Further banking powers have been granted as follows:

to Mr Lucien Van Dijck, Frank Maerckaert, André Van De Perre, Raymond Van Herck and Dick van Doorn. The above-mentioned persons shall exercise the Company's banking powers acting on sole signature for the amount not exceeding LUF 250,000.- per transaction;

and shall exercise the Company's banking powers acting on the joint signature, two by two, for all amounts exceeding LUF 250,000.- per transaction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signed on the 25th of March 1999.

F. Maerckaert

L. Van Dijck

R. Van Herck

D. v. Doorn

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22830/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

INTERNATIONAL LAWYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.628.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INTERNATIONAL LAWYERS S.A., R. C. numéro 43.628 ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 317 du 3 juillet 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 27 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 388 du 14 août 1995.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Luigi Ardino, avocat, demeurant à Florence (Italie).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000.-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000.-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF pour le fixer le capital social à 30.987,50 EUR, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 269.012,50 EUR pour le porter à 300.000,- EUR par création et émission de 10.750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription des 10.750 actions nouvelles ainsi créées par la société MB MERCHANT BANK et libération par conversion partielle d'une créance et de bénéfices reportés.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à 25,- EUR.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Ajout à l'article 2 des statuts relatif à l'objet social d'un nouveau premier alinéa de la teneur suivante:

«La société peut opérer comme éditrice de livres et publications en papier ou à travers Internet ou tout autre support, acheter, vendre, exploiter des brevets et marques, prêter ses services, faire des études et donner des conseils dans le domaine international.»

6. Acceptation de la démission de Madame Lalli Loretta de son poste d'administrateur.

- Décharge.

7. Nomination de MB MERCHANT BANK comme nouvel administrateur.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que ledit capital social est fixé provisoirement à 30.987,50 EUR, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 269.012,50 EUR pour le porter de son montant provisoire de 30.987,50 EUR à 300.000,- EUR par création et émission de 10.750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les actions ont été souscrites de la manière suivante:

a) dix mille six cent cinquante-quatre (10.654) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par MB MERCHANT BANK, une société avec siège social à Vanautu (Nouvelles Hybrides), ici représentée par Monsieur Luigi Ardino, avocat, demeurant à Florence (Italie), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à New York, le 2 février 1999.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les nouvelles actions sans désignation de valeur nominale ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance de MB MERCHANT BANK envers la société INTERNATIONAL LAWYERS S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, les apports en nature ci-dessus décrits ont fait l'objet d'un rapport établi le 21 avril 1999 par MONTBRUN REVISION, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contre-partie, c'est-à-dire 10.654 actions, totalisant EUR 266.350,-.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion du montant de 266.350,- EUR provenant de ces créances en capital de la Société.

b) quatre-vingt-seize (96) actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par conversion en capital de bénéfices reportés au 31 décembre 1998 à hauteur de 2.587,- EUR.

La réalité des bénéfices a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la société au 31 décembre 1998.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à 25,- EUR.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent mille (300.000,-) EUR représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à dix millions huit cent cinquante et un mille neuf cent trente-sept (10.851.937,-) francs luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter à l'article 2 des statuts relatif à l'objet social un nouveau premier alinéa de la teneur suivante:

«La société peut opérer comme editrice de livres et publications en papier ou à travers Internet ou tout autre support, acheter, vendre, exploiter des brevets et marques, prêter ses services, faire des études et donner des conseils dans le domaine international.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Lalli Loretta, réviseur d'entreprises, demeurant à Florence (Italie) de son poste d'administrateur.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur MB MERCHANT BANK, une société avec siège social à Vanautu (Nouvelles Hybrides).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Ardino, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1999, vol. 2CS, fol. 64, case 5. – Reçu 107.476 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(22835/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

INTERNATIONAL LAWYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.628.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 390 du 22 avril 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(22836/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

PLUMTREE S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.371.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-first of April.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of PLUMTREE S.A., R.C. Number 61.371, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated October 22, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 65 of February 2, 1998.

The meeting begins at four p.m, Mr Simon Woodville Baker, Certified Accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October.
- 2) Subsequent amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First and unique resolution

The General meeting resolved to change the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October, so that the present financial year which began on 1st January 1999 will end on 31st of October 1999.

As a consequence Article 14 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first of October of the following year.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PLUMTREE S.A., R.C. Numéro 61.371, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 22 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 2 février 1998.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Première et unique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 1999 se terminera le 31 octobre 1999.

En conséquence l'article 14 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 116S, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(22989/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

PLUMTREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.371.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(22990/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

KB BONDS CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.392.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 17 mars 1999

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jan Vanden Bussche qui désigne Madame Valérie Vouaux comme secrétaire.

L'Assemblée désigne alors Madame Léone Brachmond comme scrutatrice.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence que 4 actionnaires détenant ensemble 1.000 actions, dont 850 actions A, 50 actions B, 50 actions C et 50 actions D, sont représentés;

- que les actionnaires ont été convoqués par lettres recommandées ainsi qu'il appert des documents présentés à l'Assemblée;

- que, pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;

- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation des comptes de l'exercice et affectation des résultats.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

4. Ratification de cooptations d'Administrateurs.

5. Nomination d'un administrateur supplémentaire.

6. Proposition de changer pour l'euro la devise d'expression des comptes avec effet au 1^{er} avril 1999.

7. Divers.

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes. Il soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation les comptes au 31 décembre 1998.

Sur proposition du Conseil d'Administration, il demande à l'Assemblée de reporter le bénéfice au 31 décembre 1998 s'élevant à LUF 453.849.746,- à la réserve extraordinaire.

Il propose aux actionnaires de distribuer des jetons de présence d'un montant de 50.000,- LUF à chacun des administrateurs suivants: Messieurs Jan Vanhevel, Stefan Duchateau, Daniel Couvreur, Luc Sebreghts, André de Patoul et Bernard M. Basecqz.

Ensuite il demande à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Il propose à l'Assemblée de ratifier les cooptations de Messieurs Luc Philips et Ignace Van Oortegem comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur, décidées le 17 février 1999.

Il propose à l'Assemblée d'élire Monsieur Daniel Van Hove en qualité d'administrateur supplémentaire pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2000.

Il propose à l'Assemblée de changer, avec effet au 1^{er} avril 1999, la devise d'expression des comptes de la société en euro et de procéder à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

Au vu de ces propositions, il suggère d'adapter l'article 5 des statuts de la société comme suit:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur, dont huit cent cinquante (850) sont munies de la marque littérale A, cinquante (50) de la marque littérale B, cinquante (50) de la marque littérale C et cinquante (50) de la marque littérale D.»

Enfin, il informe les actionnaires du changement de nom du Commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en DELOITTE & TOUCHE S.A., lequel est successeur en droit du mandat confié.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- les comptes au 31 décembre 1998 sont approuvés.
- le bénéfice de l'exercice s'élevant à LUF 453.849.746,- est reporté à la réserve extraordinaire.
- des jetons de présence d'un montant de 50.000,- LUF sont distribués à chacun des administrateurs suivants: Messieurs Jan Vanhevel, Stefan Duchateau, Daniel Couvreur, Luc Sebreghts, André de Patoul et Bernard M. Basecqz.
- décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.
- les cooptations de Messieurs Luc Philips et Ignace Van Oortegem comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur, sont ratifiées.
- Monsieur Daniel Van Hove est élu administrateur supplémentaire pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2000.

- La devise d'expression des comptes de la société devient l'euro à partir du 1^{er} avril 1999 et il est procédé à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

L'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur; dont huit cent cinquante (850) sont munies de la marque littérale A, cinquante (50) de la marque littérale B, cinquante (50) de la marque littérale C et cinquante (50) de la marque littérale D.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 17 mars 1999.

L. Brachmond V. Vouaux J. Vanden Bussche
Scrutatrice *Secrétaire* *Président*

Enregistré à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(22844/228/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

KB BONDS CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 29.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 1999.

E. Schroeder
Notaire

(22845/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

KB DISTRICLICK CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 61.569.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 25 mars 1999

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Gomez qui désigne Madame Léone Brachmond comme secrétaire.

L'Assemblée désigne alors Monsieur Michel Leitz comme scrutateur.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence que 3 actionnaires détenant ensemble 1.000 actions sont représentés;
 - que les actionnaires ont été convoqués par lettres recommandées ainsi qu'il appert des documents présentés à l'Assemblée;

- que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;
 - que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation (les comptes de l'exercice et affectation des résultats).
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Ratification de cooptations d'Administrateurs.
5. Proposition de changer pour l'euro la devise d'expression des comptes, avec effet au 1^{er} avril 1999.
6. Divers.

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes. Il soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation les comptes au 31 décembre 1998.

Sur proposition du Conseil d'Administration, il demande à l'Assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice 1998 de LUF 44.724.797 comme suit:

LUF 300.000,- à la réserve légale
 LUF 44.424.797,- à la réserve extraordinaire.

Il propose aux actionnaires de distribuer des jetons de présence d'un montant de 50.000 LUF à chacun des administrateurs suivants Messieurs Jan Vanhevel, Stefan Duchateau, Daniel Couvreur, Baudouin Harmant, Luc Sebreghts et Bernard M. Basecqz.

Il demande à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Ensuite il propose de ratifier les cooptations du 17 février 1999 de Messieurs Luc Philips et Ignace Van Oortegem comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur, démissionnaires.

Il propose à l'Assemblée de nommer Monsieur Daniel Van Hove comme administrateur supplémentaire pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2003.

Il propose à l'Assemblée de changer, avec effet au 1^{er} avril 1999, la devise d'expression des comptes de la société en euro et de procéder à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

Dès lors il propose de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (Eur 75.000,-), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur, dont 900 (neuf cent) sont munies de la marque littérale A, 50 (cinquante) de la marque littérale B et 50 (cinquante) de la marque littérale C.

Finalement il informe les actionnaires du changement de la dénomination du commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en DELOITTE & TOUCHE S.A., lequel est successeur en droit du mandat confié.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.
- les comptes au 31 décembre 1998 sont approuvés.
- le bénéfice de l'exercice 1998 s'élevant à LUF 44.724.797,- est affecté comme suit:

LUF 300.000,- à la réserve légale
 LUF 44.424.797,- à la réserve extraordinaire.

- des jetons de présence d'un montant de 50.000 LUF sont distribués à chacun des administrateurs suivants: Messieurs Jan Vanhevel, Stefan Duchateau, Daniel Couvreur, Baudouin Harmant, Luc Sebreghts et Bernard M. Basecqz.

- décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

- les cooptations en qualité d'Administrateurs du 17 février 1999 de Messieurs Luc Philips, Ignace Van Oortegem en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur sont ratifiées.

Monsieur Daniel Van Hove est nommé administrateur supplémentaire pour un mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2003.

- La devise d'expression des comptes de la société devient l'euro à partir du 1^{er} avril 1999 et il est procédé à une augmentation de capital suivant les modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, afin d'aboutir à un arrondi raisonnable:

L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (Eur 75.000,-), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur, dont 900 (neuf cent) sont munies de la marque littérale A, 50 (cinquante) de la marque littérale B et 50 (cinquante) de la marque littérale C.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

M. Leitz
 Scrutateur

L. Brachmond
 Secrétaire

J.-P. Gomez
 Président

Enregistré à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 69, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

KB DISTRICLICK CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.569.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 1999.

E. Schroeder.

(22847/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

INTER-LOUISIANA INVESTMENTS AND PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.986.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
INTER-LOUISIANA INVESTMENTS
AND PARTICIPATIONS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22833/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.234.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
INTER MEGA S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22834/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.

INTERNAUTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.508.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 janvier 1999

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
INTERNAUTIC S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 517, fol. 30, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22837/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 1999.
